



Je suis garant d'un locataire

Par **bitita**, le **19/01/2008 à 16:38**

je me suis porté garant pour un locataire au RMI.rnrnà ma connaissance, ce dernier n'assure plus le paiement de ces loyers à son bailleur.rnle bailleur se retourne contre moi pour le paiement puisque je suis le garant.rnrnsi je règle les arriérés, comment puis-je me retirer de cette mission de garant ?rnrnmerci de me répondrernrnbitiba

Par **ly31**, le **19/01/2008 à 17:17**

BonsoirrrnrnVous vous êtes porté garant pour une location d'appartement !rnrnVous n'avez pas la possibilité de vous retirer du titre de garant, et ceci même si vous réglez les arriérés
rnrnVous restez caution durant toute la durée du bail de location de cette personne qui est locataire
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous souhaite une bonne fin de journée
ly31

Par **ly31**, le **19/01/2008 à 17:17**

BonsoirrrnrnVous vous êtes porté garant pour une location d'appartement !rnrnVous n'avez pas la possibilité de vous retirer du titre de garant, et ceci même si vous réglez les arriérés
rnrnVous restez caution durant toute la durée du bail de location de cette personne qui est locataire
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous souhaite une bonne fin de journée
ly31